

MAIRIE LES GRAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

L'an Deux Mille vingt-trois le 2 du mois de février à vingt heures quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire BELOT Corinne.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 8 décembre 2022

Commission Urbanisme

M. le Maire présente le projet de ENJ pour l'implantation de cabanes bivouacs aux Seignes et indique qu'une dérogation au principe d'urbanisation limitée attestant que :

- La commune ne subit pas de pression foncière ;
- Le projet est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et des milieux caractéristiques du patrimoine naturel;
- L'intérêt de la commune, en particulier le maintien et le développement du tourisme local, justifie de construire en zone inconstructible ;
- Le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques ;
- Le projet n'entraine pas un surcroit des dépenses publiques ;
- Le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

doit être prise vu que la commune est en Règlement National d'Urbanisme. DCM Pour 11 Contre 0 Abstentions 2 GARNACHE BARTHOD Louis et COTE COLISSON Éric

 Deux conseillers doivent être désigner pour représenter la commune à la Commission Urbanisme et Environnement de la CCVM, ANDRE Yannick et CERF Guillaume propose leurs candidatures.

Commission Finances et Budget

- Présentation des Comptes administratifs 2022 du Budget principal, du budget Eau et du budget Bois.
- La facture du bus du voyage scolaire de l'école a été réglée à tort par la commune au lieu de l'Association Les P'tits Rosillards, une refacturation du bus du voyage scolaire sera réalisée à l'Association des Petits Rosillards (410€). **DCM à l'unanimité**

Commission Eau, Voirie, Sécurité routière et Eclairage public

• M. le Maire propose de supprimer les tranches de facturation d'eau pour les volumes supérieurs à 400m3, et propose un prix fixe de 1.55€ le m3 sur l'ensemble des consommations. **DCM Pour 3** (JACQUET Bernard, MARGUET Virgile et LENOIR Fabien) **Contre 4** (BARON Ludivine, CERF Guillaume, ANDRE Yannick et COTE COLISSON Éric) **Abstention 6** (BELOT Corinne, GARNACHE BARTHOD Louis, LAMBERT Julie, MAHON Loïc, NICOLAS Martine et RENAUD Alain).

Commission Bois

- La coupe de 300 m3 de la parcelle 2 sera mise à la vente en septembre avec un prix de retrait.
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023. DCM à l'unanimité

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

• La paroisse de Morteau a proposé sa participation financière à hauteur de 30 % de la facture HT (8626.23 € HT) pour la réfection du chauffage de l'église, la commune refacturera 2875.41 € à la paroisse de Morteau. **DCM à l'unanimité**

Commission Information, Communication, Tourisme, Santé publique et CCAS

- M. le Maire remercie BARON Ludivine pour son investissement pour le bulletin municipal.
- La commission se rendra au mois de février chez GARNACHE-BARTHOD Anne Marie et chez BALANCHE Guy leur souhaiter leurs 90 ans.

Commission SLC, Fêtes et cérémonie

Une nouvelle commande de verre Ecocup sera réalisée.

Divers et courriers

- Suppression du bibliobus départemental qui venait une fois par mois renouveler les livres de la bibliothèque, un réseau inter bibliothèque va être créé. Une nouvelle bénévole a intégré la bibliothèque communale Charline VALETTE.
- Désignation de membres pour intégrer le schéma de mutualisation, LAMBERT Julie intègrera le groupe de travail « Mutualisation des services informatiques »
- L'assemblée générale du Téléthon aura lieu le jeudi 9 février à 20h00 à Villers le Lac.
- Information sur le projet de voie douce entre Grand Combe Chateleu et Les Gras réalisé par le PNR.
- Modification statutaire de l'Espace France Service, le service sera désormais pris en charge par la CCVM et non par la commune de Morteau. **DCM à l'unanimité**
- A compter du 1^{er} janvier 2024, un transfert automatique de la police sur la publicité extérieure se fera afin d'harmoniser les panneaux de publicité et d'information à l'entrée et dans les communes.
- Présentation de la Déchetterie, Recyclerie et Pôle Réemploi.

Prochain conseil municipal jeudi 30 mars 2023 à 19h00

Le Maire,

